Immeubles en bois, le ciel pour limite

4 mai 2016

Bordeaux, Nice, Paris mais aussi Stockholm, Londres : les projets d'immeubles en bois de grande hauteur fleurissent et suscitent l'intérêt des médias. Les Échos, mais également France Télévision y ont consacré chacun un dossier le mois dernier.

La Tour Hypérion, attendue pour 2020 à Bordeaux



Source : LesEchos.fr d'après Jean-Paul Viguier & Associés

Les avantages du bois d'un point de vue environnemental sont évidents. Mais pourquoi cet intérêt pour les constructions de grande hauteur ? Au-delà de la réduction de l'empreinte carbone de la construction, les immeubles en bois bénéficient d'innovations technologiques au plan structurel : le bois lamellé croisé (CLT) permet la production de panneaux de grande portance, courbes ou rectilignes, concurrençant directement l'acier et le béton. Les limites jusque-là imposées concernant les immeubles de grande hauteur (15 étages et plus), sont en passe d'être levées : c'est le pari qui est fait dans le cadre du plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle.

Alors que les panneaux sont pour une part importante importés d'Allemagne ou d'Autriche, fabriqués à partir d'épicéas, l'objectif poursuivi par le plan est de soutenir et développer une industrie française utilisant la ressource forestière nationale, composée majoritairement d'essences feuillues. Le hêtre pourrait ainsi bénéficier de ce nouveau débouché.

Sources : *Les Échos*, *francetvinfo.fr*